

## **Rapport de la vice-présidente des relations de travail et griefs bureaux**

Au cours de l'année 2009, des travaux ont été effectués au sein du comité de relations de travail, du comité de griefs, de notre cause portée à la Commission des relations de travail en vertu de l'article 39 et de la remise sur pied du comité d'évaluation des tâches, mais la majorité de mon temps a été consacré aux travaux du comité de négociation, comité sur lequel j'assumais l'entière responsabilité du secrétariat, en plus de participer activement à la négociation des clauses normatives touchant l'ensemble des membres de notre accréditation et naturellement, de diriger les travaux relativement aux clauses des bureaux.

### **Négociation**

Les travaux du comité de négociation ont nécessité maintes sessions de préparation et négociation, en plus des rencontres avec le conseil général et l'assemblée générale. Voici un aperçu des divers travaux et rencontres :

Fin 2008	Préparation du cahier des propositions
Janvier 2009	Conseil général
Février 2009	Tournée d'assemblées générales
Mars 2009	Deux conseils généraux spéciaux
Avril, mai, juin et juillet 2009	Négociation intensive
Août 2009	Conseil général
Septembre 2009	Conseil général
Octobre 2009	Conseil général, adoption de la recommandation
Automne 2009	Tournée d'assemblées générales
Décembre 2009 et janvier 2010	Rédaction des textes

Et dernièrement, soit au printemps 2010, des rencontres d'informations ont été tenues dans les trois centres administratifs afin de vous informer sur les principales modifications de la nouvelle convention collective.

### **Comité de relations de travail**

Le comité de relations de travail s'est réuni trois fois entre le mois de janvier et avril 2009. Lors de ces rencontres, nous avons fait un retour sur les sujets qui étaient toujours en suspens afin de régler le plus de dossiers possible avant la négociation. Les sujets sur lesquels aucune entente n'est intervenue ont été soumis au comité de négociation, mais d'autres sujets ont été rapidement traités tels, la modification d'un poste suite à un départ à la retraite, modification apportant un changement d'échelon à la hausse, ainsi que des travaux sur divers projets de lettres d'entente.

Finalement, au courant du mois de décembre 2009, le comité de relations de travail s'est réuni pour finaliser les sujets qui avaient été laissés en suspens, et qui sont maintenant réglés par l'application des nouvelles règles, soit le litige des avancements d'échelons lors de promotion et la disparité de traitement entre Montréal et Québec pour le remplacement des postes pendant les vacances des titulaires.

Ce comité est formé de Marie-Claude L'Heureux, conseillère en relations de travail pour le SEMB, de Zoé Poulin, conseillère à la FÉDÉ, ainsi que de moi-même, Gina Proulx, vice-présidente responsable des relations de travail pour les bureaux. Monsieur Dany Pascazio, délégué en chef, se joint aussi occasionnellement au comité.

## **Comité de règlements de griefs**

Suite aux rencontres du comité de griefs, plusieurs règlements sont intervenus pour lesquels des indemnités totalisant plus de 4,000\$ ont été versées. Près de 30 griefs relatifs à divers articles ainsi qu'aux "glissements" de nos tâches devront être traités avant juillet 2010, et ce, en vertu des nouvelles règles de la convention collective.

## **Comité d'évaluation des tâches**

Les travaux de ce comité ont repris au mois de mai 2009 avec de nouveaux représentants tant syndicaux que patronaux, lesquels ont reçu une formation paritaire avant de débiter leurs travaux. Le comité paritaire s'est rencontré à raison de deux jours par semaine, avec un arrêt pour la période des vacances estivales. Les travaux ont ensuite repris jusqu'au mois de novembre où ils ont dû cesser pour diverses raisons. À cause des départs et changements du côté patronal, ce n'est que dernièrement qu'une rencontre a eu lieu pour présenter les nouveaux membres patronaux et établir un nouvel échéancier.

Pour plus d'information, je vous invite à lire l'article rédigé par France Fortin et Gilles Pothier, membres syndicaux du comité, qui paraîtra dans le prochain Pionnier.

## **Revendication de nos tâches auprès de la Commission des relations de travail en vertu de l'article 39**

Ce dossier est toujours actif, mais étant donné que nous étions en négociation intensive, aucune rencontre n'a eu lieu durant l'année avec l'exécutif du SPTP. Ce sujet, qui a fait l'objet de grandes discussions dans le cadre des négociations, s'est conclu par la reconduction de la lettre d'entente numéro 5 qui comporte certaines modifications. Celle-ci indique que l'employeur s'engage à ne pas interférer dans les discussions qui auront lieu entre les deux accreditations, qu'il approuvera les résultats s'il y a une entente entre les parties et facilitera l'application de cette éventuelle entente, en regard à la ligne de démarcation entre les deux accreditations. La présidente, Katia Lelièvre et moi-même, avons déjà eu une rencontre avec l'exécutif du SPTP et d'autres rencontres sont prévues afin de tenter de trouver un terrain d'entente. Notre dossier est toujours ouvert à la Commission du ministère du Travail.

Je ne peux passer sous silence l'appui moral et le bon travail de Najwa Dutil, déléguée de la région de Québec ainsi que de Gilles Pothier, délégué de la région de Montréal, qui me secondent et m'appuient dans mon mandat.

EnSEMBle pour l'avenir.



**Gina Proulx**

Vice-présidente responsable des griefs et  
des relations de travail pour les bureaux